

À L'ATTENTION  
DES DÉLÉGUÉS

JUILLET  
À DÉCEMBRE  
2019

# Note synthétique

## sur l'activité du SIEIL

POUR PRÉSENTATION À VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

(Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales)

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Subvention à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat 37 (ALEC 37)

En tant que membre fondateur de l'ALEC, le SIEIL a octroyé une subvention de 60 000 € pour l'année 2020.

Pour rappel l'ALEC s'engage à développer l'espace Info Énergie ainsi que le conseil et le soutien technique des collectivités du territoire.

#### Parution du rapport de contrôle électricité 2017

Le rapport complet de contrôle électricité pour les données de l'exercice 2017 est consultable dans la rubrique « téléchargements » du site internet du SIEIL. Il présente les modalités du contrôle de la concession sur la mission de service public du concessionnaire Enedis et du fournisseur au tarif règlement de vente EDF, à partir des données du Compte-rendu d'activité du concessionnaire remis pour l'année 2017.

### FINANCES

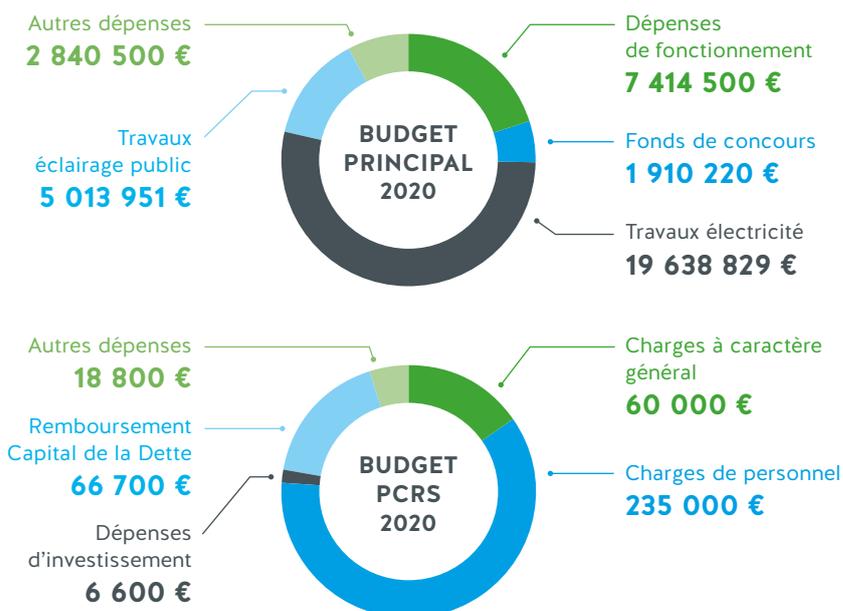


#### Païement en ligne pour les usagers via Payfip

Afin de se conformer à la réglementation, le SIEIL s'est doté d'un nouveau système de paiement en ligne sur son site internet : [www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr). Les usagers recevant des avis de sommes à payer peuvent désormais régler leurs factures par carte bancaire ou prélèvement grâce à l'application Payfip mise à disposition par l'État.

#### Approbation du Budget principal et Budget PCRS 2020

Lors du Comité syndical du 10 décembre 2019, le Budget primitif 2020 a été approuvé conformément aux éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Le budget de dépenses réelles se décompose comme suit :



## ÉLECTRICITÉ



### Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électricité et pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL

Pour permettre au SIEIL de garantir ses capacités d'investissement et continuer d'accompagner les collectivités dans leurs projets, le syndicat a revu son niveau de participation, il passe ainsi de 80% à 70% jusqu'au 31 décembre 2020.

### Participation du SIEIL sur des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication en coordination avec des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

Le Comité syndical du mois d'octobre a maintenu le fonds de concours à hauteur de 20% du montant HT du génie civil du réseau de télécommunication dans le cadre des dissimulations, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique jusqu'au 31 décembre 2020. Ce fond de concours ne concerne que les réseaux dit « cuivre » et non les réseaux « Numéricâble » ou « fibre ».

## ÉCLAIRAGE PUBLIC



### De nouvelles communes adhérentes

Le SIEIL gère désormais l'éclairage public pour 180 communes et 4 communautés de communes en Indre-et-Loire, soit près de 44 500 points lumineux.

### Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public aux communes qui ont transféré la compétence

Le SIEIL revoit ses niveaux de participation : ils passent de 60% à 50 % et de 40% à 30% jusqu'au 31 décembre 2020 et ne seront pas reconduits en 2021.

### Participation à l'attribution des fonds de concours du SIEIL aux communes non-adhérentes pour les travaux neufs des réseaux d'éclairage public

Les taux de participation de 40% et de 20% sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2020 et ne seront pas reconduits par la suite.

## GAZ



### De nouvelles communes adhérentes

Au 31 décembre 2019, 111 communes avaient transféré leur compétence gaz au SIEIL. La dernière à avoir rejoint le SIEIL étant la commune de Civray-de-Touraine.

Lors du Comité syndical du 10 décembre, les délégués ont décidé de reconduire pour une durée de 30 ans les concessions historiques de distribution publique de gaz naturel en réseau avec GrDF pour les communes de Chinon,

l'Île-Bouchard et Vouvray, en présence du représentant de GrDF et des représentants des communes concernées.



## MODULO

### Bornes de recharge - Nouvelle grille tarifaire

Depuis 2018, la société Modulo assure la gestion des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides. Afin d'assurer une unification tarifaire au sein des territoires des collectivités actionnaires de la société, une nouvelle grille tarifaire a été votée. Elle est consultable sur le site : [www.modulo-energies.fr](http://www.modulo-energies.fr) rubrique « tarifs ». Les syndicats d'énergie du Cher, de la Marne et du Haut-Rhin ainsi que la commune de Puiseaux dans le Loiret ont récemment rejoint Modulo.

## DIVERS

### LES PROCHAINES RÉUNIONS

#### Jeudi 23 avril 2020

9h30 - Comité d'investissement

#### Mardi 23 juin 2020

9h30 - Comité syndical

#### Jeudi 15 octobre 2020

9h30 - Comité syndical

#### Mardi 15 décembre 2020

9h30 - Comité syndical

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ [egildard@sieil37.fr](mailto:egildard@sieil37.fr) / 🌐 [www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr)

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Les Vice-présidents en charge des différentes compétences sont également à votre disposition.

